

Image not found or type unknown



GARANTIE LEGALE DE CONFORMITE

Fiche pratique publié le **06/04/2016**, vu **960 fois**, Auteur : [Mon Handicap et Ma Caf](#)

**La garantie légale contre les vices cachés. Elle passe à 2 ans à compter du 18 mars 2016.
(Art. 1641 à 1649 du Code civil)**